



CERTIFICAT QUALIBAT

L'entité identifiée ci-dessous a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 en vigueur.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



ACCREDITATION N°5-0545
LISTE DES SITES
ET PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Numéro AM711
validité du 03/11/2017
au 02/11/2018

Situation administrative et juridique

Date de création : 15/06/2005
Forme juridique : SAS
Capital : 550 000
Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC MEAUX 2005 B 00873
Etablissement : Principal
Numéro Siret : 450 694 815 00025
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 46136200T 02 02
Assurance Responsabilité travaux : SMABTP 5400031E1247000/001415309
Assurance Responsabilité civile et environnementale : SMABTP 5400031E1247000/001415309
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2016

Dénomination sociale : NOGENT LINO PEINTURES
 24, RUE DE LA MARE BLANCHE
 77186 NOISIEL

Téléphone : 01 60 53 62 52
Portable :
Fax : 01 60 53 65 29
Responsabilité légale : MABILAT YANN PRÉSIDENT

Responsable Technique : HENRI BENJAMIN

Site internet : www.groupe-nlp.fr
E-mail : nlp2@wanadoo.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	18	EFF2C	3 588 410	CA6
Dans l'activité	9	EFF2	720 061	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'information suivant la liste établie en Annexe C de la norme NF X 46-011.

Code / étape*	Secteur d'activité	Date d'attribution(*)	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment	22/08/2017	02/11/2021
* Abréviations : PRE : pré-certification ; PROB : certification probatoire Niveau d'empoussièrement : 3 - Date maj du D.U. : 29/12/2016		(*) ou du plus récent renouvellement	

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises", promulguées par l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Richard THOMAS

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD